

DEL-2020-114

L'An deux mille vingt, le quinze octobre, à 9 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 8/10/2020, s'est réuni 'Salle des Fêtes' à CORNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents :

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS, TARAGON.
MM AEBISCHER, AMOUDRY, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, JACQUES, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. HACQUIN.

Etaient absents ou excusés :

Mme MERMIER.
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, MATHIAN.

Assistaient également à la réunion :

Mme OLLIVIER, Payeure départementale
Mmes ASSIER, GIZARD, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,
MM. CHALLEAT, GAL, GATINET, LOUVEAU, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26
Présents : 20
Représenté par mandat : 1

Objet : COMMUNE DE SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY - CONCEPTION, REALISATION ET MAINTENANCE D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DE SON RESEAU DE CHALEUR - MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE - AVENANT N°3

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38 du CGCT, en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur et de froid.

Par délibérations concordantes du SYANE et de la Commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, le SYANE est compétent depuis le 1^{er} octobre 2017, au lieu et place de la commune, pour la création et l'exploitation d'un réseau public de chaleur.

Le 13 décembre 2017, le Bureau syndical a approuvé le principe de recourir à un marché public global de performance pour la réalisation et l'exploitation du réseau.

Le 13 décembre 2018, le Bureau syndical a décidé l'attribution du marché à un groupement d'entreprises dont Engie est le mandataire.

La mise en œuvre et la gestion du réseau de chaleur sont opérées par SYAN'Chaleur, régie du SYANE.

Il est rappelé les principales caractéristiques du projet :

- Réseau de chaleur alimenté par le bois énergie à plus de 85%, avec une chaudière bois de 500kW et une chaudière d'appoint et de secours au fioul située dans le gymnase de la commune,
- Réseau de chaleur enterré en acier pré-isolé, d'environ 1,3 km,
- 9 bâtiments raccordés, correspondant à environ 1 800MWh/an de chaleur livrée,
- Montant des travaux : 1 350 K€ HT,
- Combustible bois composé à 100 % de plaquettes forestières avec un rayon d'approvisionnement de 35 km.

Les travaux du réseau de chaleur ont débuté en février 2020, pour une mise en service de la chaufferie biomasse et du réseau de chaleur prévus en septembre 2020.

La crise sanitaire liée au Covid-19 a entraîné l'arrêt des travaux pour une durée de 6 semaines, du 17 mars au 27 avril 2020, ainsi que des impacts sur la disponibilité des fournisseurs et sous-traitants du groupement.

Les avenants n°1 et n°2 au marché, notifiés au titulaire le 23 juillet 2020, ont pour objet l'intégration de travaux supplémentaires au marché, avec une modification du tracé du réseau de chaleur et la mise en œuvre de bois local en bardage de la chaufferie et pour sa charpente.

D'un commun accord entre les parties, il est proposé un avenant n°3 au marché global de performance, prenant en compte l'ensemble des impacts directement et indirectement liés à la crise sanitaire provoquée par le Covid-19, subis et connus à ce jour.

Cet avenant modifie le planning de réalisation du projet de la façon suivante :

- Date butoir de mise en service en régime nominal du réseau de chaleur et de la chaufferie fioul d'appoint « secours » : 30 octobre 2020 ;
- En cas de retard sur la mise en service du réseau après cette date, Engie installera provisoirement et à ses frais, une chaufferie mobile afin d'assurer le chauffage par les radiateurs existants et via le réseau de l'ensemble des bâtiments raccordés ;
- Date butoir de mise en service en régime nominal de la chaufferie bois énergie : 30 novembre 2020.

Cet avenant n'a pas d'impact financier sur le marché.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant n°3 au marché global de performance,
2. à autoriser le Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P. AMOUDRY.

